

Liste des Délibérations examinées en séance
Conseil Municipal du 15 décembre 2025
 (Article L.2121-25 du code général des collectivités territoriales)

Numéro	Objet	Statut
20251215_63D	Demande de subventions pour les travaux de sécurisation du mur entre la place de la Mairie et la rue du Révérend Père Hostachy et approbation du plan de financement	Adoptée à l'unanimité
20251215_64D	Demande de subventions pour l'installation de compteurs individuels abonnés et approbation du plan de financement	Adoptée à l'unanimité
20251215_65D	Choix de l'entreprise retenue pour la mise en place d'une télégestion et vanne de sectionnement sur le réseau d'eau potable	Adoptée à l'unanimité
20251215_66D	Choix de l'entreprise pour l'acquisition et la maintenance d'un photocopieur	Adoptée à l'unanimité
20251215_67D	Adoption du tarif du supplément de prix de la redevance pour la performance des réseaux d'eau potable pour l'année 2026	Adoptée à l'unanimité
20251215_68D	Adoption du tarif du supplément de prix de la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif pour l'année 2026	Adoptée à l'unanimité
20251215_69D	Décision modificative n°2 - Budget général	Adoptée à l'unanimité
20251215_70D	Décision modificative n°3 - Budget général	Adoptée à l'unanimité
20251215_71D	Décision modificative n°2 - Budget Eau et Assainissement	Adoptée à l'unanimité
20251215_72D	Budget principal - autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2026	Adoptée à l'unanimité
20251215_73D	Budget AEP - autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2026	Adoptée à l'unanimité
20251215_74D	Conditions d'attribution et d'indemnisation des indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS)	Adoptée à l'unanimité
20251215_75D	Avis du Conseil Municipal sur la demande de dérogation au repos dominical.	Adoptée à l'unanimité

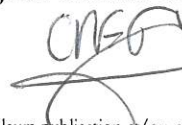
Secrétaire de Séance,

Gilles CHABLIN




Le Maire,

Jean-Michel CRET



Vu pour être affiché le :

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de leur publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Marseille, 22-24 rue Breteuil - 13281 Marseille Cedex 6, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

Elles sont portées à la connaissance du public par voie d'affichage ci-présent et sont publiées dans leur intégralité au registre des délibérations.